

No. 206.

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acte pour amender l'acte 14 et 15 Vic.,
chap. 4, intitulé : "*Acte pour amender
l'acte concernant les arpenteurs.*"

Reçu, et lu, la première fois, samedi, le 6 novembre 1852.

Seconde lecture, mardi, le 15 février 1852.

M. TESSIER.

QUÉBEC :